

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUREUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-001-18766/25/BM

■ Approbation de deux conventions de financement pour des études menées avec SNCF Réseaux et SNCF Gares & Connexions, sur le projet de gare Marseille Saint Charles (LNPCA)

147086

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), la gare Saint-Charles sera complètement reconfigurée : doublée en souterrain, recomposée dans ses plans de voies mais également dans son fonctionnement. Ce projet de gare étendue constitue une opportunité unique pour transformer le secteur et reconnecter les deux rives du faisceau ferroviaire. Aujourd'hui mono-orientée vers le Sud avec son plateau Saint-Charles en surplomb de la ville, le projet d'intégration urbaine « Marseille Saint-Charles à 360° » porté par la Métropole Aix-Marseille Provence vise à garantir l'ouverture de la gare Saint-Charles amplifiée par le projet LNPCA.

Par délibération N°URBA-014-15435/23/CM du 7 décembre 2023, la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé le Schéma Directeur Marseille Saint-Charles à 360° qui exprime les ambitions suivantes :

- La priorisation des transports collectifs et modes actifs (piétons, vélos) pour accéder à la gare, en cohérence avec les intentions à l'échelle du Grand Centre-Ville.
- L'ouverture de la gare à 360° et son articulation avec les quartiers environnants sur les parvis et espaces publics du quartier de la gare.
- L'aménagement de la gare comme un espace et quartier urbain.
- La contribution à l'animation et à la vitalité des quartiers environnants.

L'enjeu pour le territoire est de bénéficier de la forte visibilité de ce projet pour renforcer l'attractivité du quartier de la gare métropolitaine et lui conférer un rayonnement national tout en consolidant les fonctions de quartier de centre-ville de Marseille.

Pour se faire, la Métropole Aix-Marseille-Provence a la volonté d'accompagner le projet ferroviaire LNPCA par des transformations complémentaires, permettant de répondre à l'enjeu de contact de la gare Saint-Charles sur ses quatre faces.

La libération des emprises ferroviaires du plateau des Abeilles par la SNCF pour les besoins du projet LNPCA offre l'opportunité d'aménager un nouveau morceau de ville à l'aplomb de la future gare souterraine.

Afin d'estimer l'impact d'un projet d'aménagement sur la gare souterraine LNPCA, il est proposé que la Métropole Aix-Marseille Provence finance l'étude permettant d'estimer le surcoût généré par la construction d'un projet immobilier à l'aplomb de la gare LNPCA. Le coût de cette étude est de 77 000 euros HT et de 92 400 TTC aux conditions économiques de janvier 2025. La présente convention étant établie pour un démarrage des études en décembre 2025, le montant est actualisé en tenant compte du dernier indice ING connu de juillet 2025 qui rapporte le montant à 94 502 euros TTC.

La maîtrise d'ouvrage de l'étude serait confiée à SNCF Réseau dans le cadre des études LNPCA via une convention de financement mise en annexe du présent rapport (Annexe 1).

Le projet d'aménagement du plateau des Abeilles à l'aplomb de l'infrastructure souterraine offre également un potentiel d'échange énergétique entre la boîte souterraine et le projet urbain, alternative durable et efficace d'exploitation de la chaleur naturelle du sous-sol offrant une solution pour le chauffage et la climatisation des bâtiments. Il est ainsi également proposé d'étudier le potentiel en énergie renouvelable pouvant être généré par la géo-structure de la gare souterraine.

Il est proposé que la Métropole Aix-Marseille Provence participe à 50% au financement de cette étude estimée à 58 000 euros HT, soit à hauteur de 29 000 euros HT maximum via une convention de financement avec SNCF Gares & Connexions mise en annexe du présent rapport (Annexe 2).

Cette répartition répond tant pour la Métropole Aix-Marseille-Provence à la volonté d'aménager le quartier de la gare en créant un nouveau morceau de ville, que pour le projet LNPCA à optimiser le potentiel énergétique de ces futures nouvelles constructions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° MOB-001-10682/21/CM du 19 novembre 2021 portant sur l'approbation du protocole d'intention relatif au financement de la Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur»;
- La délibération n° URBA-001-11098/21/CM du 16 décembre 2021 du Conseil Métropolitain sur le projet de la création de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur reliant Marseille à Nice ;
- La délibération n° URBA-014-15435/23/CM du 7 décembre 2023 du Conseil Métropolitain sur l'approbation du Schéma Directeur « Marseille Saint-Charles à 360° » visant à garantir les conditions et principes d'insertion urbaine de la gare Saint-Charles reconfigurée dans le cadre du projet LNPCA.

Oui le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a approuvé le Schéma Directeur « Marseille Saint-Charles à 360° » visant à garantir les conditions et principes d'insertion urbaine de la gare Saint-Charles reconfigurée dans le cadre du projet LNPCA ;
- Que la réalisation des ambitions inscrites au Schéma Directeur Marseille Saint-Charles à 360° nécessite d'étudier l'impact d'un projet de constructibilité à l'est sur la structure de la boîte gare ;
- Que la réalisation d'un projet de constructibilité à l'aplomb de la boîte souterraine nécessite d'étudier le potentiel d'utilisation d'énergies renouvelables comme la géothermie de la boîte gare pour alimenter entre autres le projet urbain en échange calorifique.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention particulière relative au financement de l'étude d'impact d'un projet de constructibilité à l'est sur la structure de la boite de la gare souterraine de Marseille Saint-Charles et leurs annexes entre la Métropole Aix-Marseille Provence et SNCF Réseau d'un montant de 77 000 euros HT et de 92 400 euros TTC aux conditions économiques de janvier 2025. La présente convention étant établie pour un démarrage des études en décembre 2025, le montant est actualisé en tenant compte du dernier indice ING connu de juillet 2025 qui rapporte le montant à 94 502 euros TTC ci-annexée.

Article 2 :

Est approuvée la convention particulière relative à des études niveau faisabilité portant sur l'utilisation de la géothermie au niveau de la boite de la gare de Marseille Saint-Charles entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et SNCF Gares & Connexions d'un montant de 29 000 euros HT ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

Article 4 :

Les crédits nécessaires au financement sont inscrits au Budget Principal de la Métropole Aix Marseille Provence de l'exercice 2026 et suivants en section d'investissement ; autorisation de programme E110P20D01, opération d'investissement 260130400D « Intégration urbaine LNPCA ».

Ces crédits relèvent de la politique Aménagement de l'espace, sous politique Aménagement du territoire et du programme Aménagement du territoire et seront exécutés par le service gestionnaire 3DFPM.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseillé Délégué,
Interfaces ferroviaires et SNCF

Frédéric VIGOUROUX